



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **10 février 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90002**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 369 288, situé au 17, rue Sullivan, dans la zone H-24, vise la construction d'un bâtiment principal de type habitation unifamiliale isolée avec une hauteur dérogatoire. La grille de spécifications de la zone H-24 à l'annexe 3 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que dans la zone H-24, la hauteur maximale d'un bâtiment principal est de 10 mètres. L'élément dérogatoire est donc le bâtiment principal projeté avec une hauteur de 12,85 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 10 février 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 23^E JOUR DE JANVIER 2025



Greffière,
Mélanie Poirier